



Bordeaux, le 23 mars 2020

Coronavirus : point de situation

Deux nouveaux dispositifs pour faciliter les prises en charge des patients par la médecine de ville

► Plus de 2 800 médecins généralistes mobilisés pour soulager les SAMU-Centres 15

Au 23 mars, les CPAM de la région ont recensé plus de 2 800 médecins généralistes ayant accepté de prendre en charge des patients aux symptômes légers évocateurs du Covid-19 qui n'ont pas de médecin traitant ou quand leur médecin traitant ne peut pas les recevoir (car malade ou déjà saturé).

Quand les patients appellent le 15, l'assistant de régulation médicale vérifie qu'ils n'ont pas de symptômes graves et qu'ils peuvent être pris en charge en ville. Si c'est le cas, il transfère l'appel à la plateforme de téléconseillers de l'Assurance maladie qui donnera les coordonnées d'un médecin inscrit dans le dispositif, au plus proche de chez eux. S'il le peut, le médecin proposera une téléconsultation ou accueillera le patient sur un créneau dédié ou sans rendez-vous.

Les CPAM enrichissent quotidiennement la liste des médecins généralistes volontaires.

► Site internet maladiecoronavirus.fr : évaluer ses symptômes et bénéficier de conseils sur la marche à suivre

Le site maladiecoronavirus.fr, référencé par le ministère de la Santé, permet à tous ceux qui pensent être contaminés par le Covid-19 de faire une évaluation anonyme et gratuite sur la base d'un questionnaire allant de la description des symptômes aux antécédents médicaux, en passant par l'âge.

Cette plateforme, co-développée par des médecins spécialistes, l'AP-HP et l'Institut Pasteur est alimentée par les dernières connaissances scientifiques disponibles sur le Covid-19. A l'issue de l'évaluation, le site conseille à la personne soit de rester simplement confinée chez elle, soit de consulter son médecin traitant ou encore d'appeler immédiatement le 15, lorsque cela est considéré comme nécessaire.

Attention, ce site ne fait pas de diagnostic, il permet d'orienter les personnes sur la base d'une évaluation de l'état de santé. Il a pour objectif de rassurer et de limiter les appels au 15 pour des situations non urgentes.

Comment s'organise la prise en charge des détenus malades en Nouvelle-Aquitaine ?

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a mobilisé l'ensemble des équipes soignantes des unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP) et les personnels pénitentiaires de la région pour qu'elles soient prêtes à gérer l'accueil de personnes détenues contaminées Covid-19, qu'elles soient symptomatiques ou non.

Le patient atteint de Covid-19 sans critère de gravité sera pris en charge par l'USMP au sein de l'établissement pénitentiaire, avec un suivi sanitaire comprenant un passage infirmier quotidien et une évaluation médicale. Les patients seront examinés dans les cellules dédiées, porteurs d'un masque chirurgical en présence du soignant lui-même également porteur d'un masque chirurgical.

L'USMP portera une attention particulière aux détenus qui ont partagé la même cellule qu'un malade avant le déplacement de celui-ci en cellule dédiée.

L'administration pénitentiaire se prépare à l'organisation de la détention dans des cellules ou un quartier dédiés aux personnes malades du Covid-19 et essaiera, dans la mesure du possible, de favoriser l'accès à des promenades dédiées aux détenus malades Covid-19, avec port d'un masque chirurgical.

Si l'état d'un détenu malade nécessite une hospitalisation, il pourra être transféré à l'Unité Hospitalière de Sécurité Interrégionale (UHSI) au CHU de Bordeaux.

Des recommandations et des protocoles concernant cette organisation, à la fois logistique et médicale, ont été communiqués aux établissements pénitentiaires pour les guider au mieux dans la gestion de cette situation exceptionnelle.

Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine



Désormais l'ARS communiquera quotidiennement le chiffre régional du nombre de cas confirmés, le nombre de personnes hospitalisées (dont en réanimation) et les décès.

La répartition départementale des cas confirmés et des décès sera diffusée de manière hebdomadaire (le vendredi) pour permettre de donner une tendance de l'incidence de l'épidémie par département, sur des données géolocalisées plus stabilisées.

Pour rappel, ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville. **Ainsi, le nombre réel de personnes atteintes du Covid-19 est supérieur.** Toutefois, le suivi de ces chiffres permet **d'observer l'évolution de l'épidémie et principalement son impact sur le système de santé** (hospitalisations, personnes en réanimation...) afin d'y apporter une réponse sanitaire adaptée.

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec 65 nouveaux cas confirmés, ce qui porte le total à 656 cas confirmés recensés par Santé publique France :

- **149 personnes sont hospitalisées dont 41 en réanimation**
- **On déplore 13 décès parmi les personnes hospitalisées ***

** Données issues de SI-VIC, base de données renseignée uniquement par les hôpitaux au 23 mars à 14h*

Conduite à tenir

Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au Covid-19 :

- ▶ Restez à domicile
- ▶ Évitez les contacts
- ▶ Appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet (vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation)

Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement :

- ▶ **Appelez le 15**
- ▶ Ne vous déplacez surtout pas chez votre médecin ou aux urgences

Coronavirus : comment limiter la propagation du virus pour se protéger soi et les autres ?

L'action de tous est indispensable pour freiner la propagation du virus. Des gestes simples et de bon sens doivent être adoptés par tous pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- ▶ **Se laver les mains très régulièrement,**
- ▶ **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,**
- ▶ **Utiliser des mouchoirs à usage unique,**
- ▶ **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,**
- ▶ **Demeurer à au moins 1 mètre d'autrui,**
- ▶ **Rester chez soi**
- ▶ **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :**
 - Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible,
 - Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés,
 - Se rendre auprès d'un professionnel de santé,
 - Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, ou pour un motif familial impérieux, dûment justifié, à la stricte condition de respecter les gestes barrières,
 - Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement

Le numéro vert national pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000 (appel gratuit)

La source de référence pour des informations fiables sur la situation :

Site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Contact presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr